



Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets

COMMUNIQUÉ

Le Front commun salue l'adoption du *Règlement relatif à la compensation pour les services municipaux fournis en vue d'assurer la récupération et la valorisation des matières résiduelles*.

Pour diffusion immédiate. Montréal, le 22 novembre 2004. Le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED) se réjouit de l'adoption récente, par le Conseil de ministres, du règlement d'application de la Loi n° 102, loi dite sur la responsabilité des producteurs.

"Il est évident que les 20 millions de dollars que se partageront annuellement les municipalités du Québec ne seront pas suffisants pour financer les efforts qu'elles doivent faire pour l'atteinte des objectifs de la Politique québécoise sur la gestion des matières résiduelles 1998-2008 et il faut espérer que ce ne soit que le début de mesures visant une réelle responsabilité élargie des producteurs", soutient Gilles Côté, président du FCQGED.

Le FCQGED rappelle que les municipalités régionales de comté ont la responsabilité de mettre en valeur les matières résiduelles produites sur leur territoire. Elles n'ont toutefois aucun contrôle sur les quantités et la nature des produits mis sur le marché par les entreprises et qui deviennent, un jour où l'autre, une matière résiduelle. "Il serait grand temps que les industries qui produisent notamment des encombrants, du matériel informatique ou électronique, ou des produits dangereux à usage domestique, prennent également en charge les biens qu'elles mettent sur le marché à la fin de leur vie utile", mentionne M. Côté.

Le FCQGED considère également que les argents prévus pour l'éducation et la sensibilisation devraient servir en partie au financement des groupes environnementaux oeuvrant dans le domaine de la gestion écologique des déchets. "Ce sont eux qui font le travail de sensibilisation sur le terrain et leur contribution se doit d'être reconnue, de conclure M. Côté.

-30-

Pour information : Karel Ménard (FCQGED) (514) 396-2686

FCQGED
4200, rue Adam, Montréal
(Québec) H1V 1S9

tél.: (514) 396-2686
fax.: (514) 396-7883
fcqged@cam.org

www.cam.org/~fcqged